

CONSIGNES

Ce document comporte deux tableaux que le PCAG doit compléter au moment de la première rencontre annuelle de la CAG. Il faut simplement :

- a) ajouter l'année à l'endroit approprié dans l'entête ;
- b) modifier le texte, les responsables et les dates selon les discussions de la CAG ;
- c) ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire dans les tableaux ;
- d) indiquer la date d'enregistrement dans le pied de page.

TÂCHES RELIÉES AU PROCESSUS D'AGRÉMENT		DATES
Nº	Description	
10	Période d'inscription	9 janvier au 3 février 3 avril au 28 avril 2023
11	Analyse des demandes reçues	Semaine du 6 février 2023 1 ^{er} mai 2023
12	Transmission du résultat de l'analyse aux demandeurs	10 février 2023 5 mai 2023
13	Période d'appel	13 février 2023 8 mai 2023
14	Entrevues téléphoniques	13 au 17 février 2023 15 au 23 mai 2023
15	Examen	23 février 3 juin 2023
20	Approbation des nouveaux agréés	Réunion du Conseil d'administration 21 mars 2023 du 22 OU 29 août 2023
21	Envoi des résultats aux candidats	Semaine 27 mars 2023 4 septembre 2023
22	Période d'appel	60 jours après la réception des résultats par les candidats

Note : les dates figurant en bleu sont pour le processus EESA® pour les experts.